

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3534>



A situation exceptionnelle, action exceptionnelle !

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Actions -



Publication date: vendredi 27 août 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Dans tout le Second Degré,

EN GRÈVE DÈS LE 6 SEPTEMBRE...

LE 7 SEPTEMBRE... ON CONTINUE AVEC L'INTERPRO !



En juin, le Conseil National du SNES a décidé d'appeler les personnels du Second Degré à la grève dès la rentrée. Cet appel, longuement débattu, propose donc aux collèges et aux lycées de cesser le travail le lundi 6 septembre, premier jour de fonctionnement normal des établissements après une demi-semaine consacrée à la prérentrée et à l'accueil des élèves par les professeurs principaux.

Pour donner toute sa portée symbolique à cette action, la mobilisation des personnels doit être massive ; il est donc nécessaire de [préparer cette grève dès la prérentrée en interpellant très vite les collègues et en organisant une AG, au plus tard le matin du 6 septembre](#) ; chaque établissement pourra ainsi contribuer à la prise de parole organisée à Mâcon à 15 h et nourrir par sa contribution la délégation qui devrait être reçue par l'Inspecteur d'Académie à 16 h.

Le SNES a donc pris la responsabilité de lancer très vite une action très forte avec l'objectif de mettre un arrêt à la politique Sarkozy-Fillon qui depuis trois ans passe la Fonction Publique et l'Education Nationale au rouleau compresseur, en détruisant l'emploi public, en sapant les fondements de l'égalité républicaine et en vidant nos métiers de leur sens.



Cette première journée d'action doit être aussi le moyen d'enclencher un mouvement qui s'élargira à l'ensemble des salariés du public et du privé [le 7 septembre par la grève unitaire interprofessionnelle](#). Car malgré la mobilisation massive du 24 juin qui a réuni environ deux millions de manifestants, le gouvernement entend imposer sa contre-réforme des retraites ; celle-ci, en faisant peser exclusivement sur les salaires les besoins de financements, ne sauverait pas davantage le système par répartition que la réforme de 2003 ; en creusant encore les inégalités, particulièrement entre les hommes et les femmes, elle inciterait au contraire les salariés à recourir à l'assurance privée .

L'augmentation de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite (62 ans) et de l'âge limite permettant d'annuler la décote (67 ans), l'alignement du taux de cotisation des fonctionnaires sur celui des salariés du secteur privé (qui provoquerait une baisse de leur salaire équivalant à un journée par mois) frapperait durement les personnels de l'Education Nationale qui sont majoritairement des femmes et qui en moyenne entrent dans le métier à plus de 26 ans.

Le 6 et le 7 septembre, les personnels du Second Degré, en refusant d'assurer la rentrée dans les collèges et lycées, peuvent donc faire coup double : porter leurs revendications et leurs ambitions pour le système éducatif à un moment clé du calendrier scolaire qui ne manquera pas de susciter l'intérêt des médias ; et à la fois donner très

A situation exceptionnelle, action exceptionnelle !

vite la mesure d'une mobilisation générale, qui dans un cadre parfaitement unitaire [1] peut déboucher sur un mouvement suffisamment puissant pour **empêcher le gouvernement de mener à bien ses réformes, dans le domaine éducatif comme dans le domaine social.**

Bonne rentrée, active et déterminée, à tous !

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré



Fédération Syndicale Unitaire

[1] Contrairement au 24 juin, FO appelle à la mobilisation du 7 septembre.